

## MARQUE NF - APPUIS DE FENÊTRE EN BETON

DÉCISION D'ADMISSION  
Le 11/07/07 sous n°010.001  
DÉCISION DE RECONDUCTION  
Le 03/10/08 sous n°010.003

Établissement : SEPA 4  
RUE LOUIS RENAULT  
68127 STE CROIX EN PLAINE

Siège social : SEPA 3  
67601 SELESTAT CEDEX

Cette usine est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du référentiel de certification **NF 322 "Appuis de fenêtre en béton"** pour les produits désignés ci-après.

Cette décision atteste que les performances des produits sont certifiées conformes au référentiel de certification **NF 322** après évaluation. Les spécifications définies par référence à la norme NF P 98-052 sont rappelées au verso.

Famille d'appuis		Caractéristiques de forme				Aspect de la surface	Teinte	Durabilité vis à vis du gel/dégel
Largeur (cm)	Plage des longueurs utiles (cm)	Rejingots latéraux	Rejingots arrière débordant	Avec oreilles	Cranté			
28,0	50,0 à 220,0	OUI	OUI	/	/	Brut et Lisse	Gris, Blanc, Rose et Beige	OUI
35,0	50,0 à 220,0	OUI	OUI	/	/	Brut et Lisse	Gris, Blanc, Rose et Beige	OUI



Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Didier DUBAN

Tél.: 02 37 18 48 37 Fax.: 02 37 32 63 46

68N007 Code interne : Q

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification  
et pour le CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES  
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON

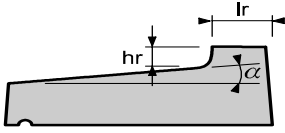
  
Gilles BERNARDEAU

**EXTRAIT DES SPECIFICATIONS DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION**  
(norme NF P 98-052 de juillet 2002)

**CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES**

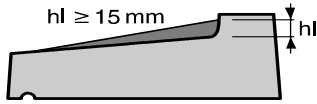
Les tolérances applicables aux dimensions de fabrication sont les suivantes :  
Longueur, largeur et hauteur de l'appui : +/- 5 mm  
Planéité à la règle de 0,2 m : ≤ 4 mm

**Exigences dimensionnelles (en mm) applicables aux rejingots, nez, talon et larmier des appuis :**



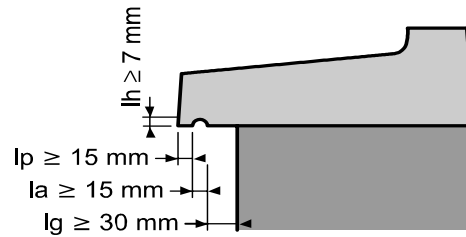
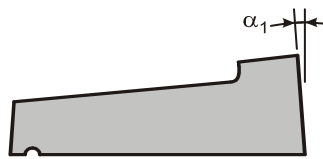
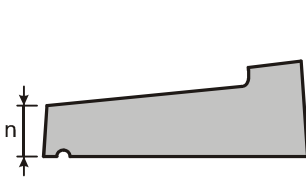
lr = largeur du rejingot  
hr = hauteur du rejingot  
 $\alpha$  = angle de pente de l'appui

largeur mini lr (mm)	hauteur mini hr (mm)	pente mini (tg $\alpha$ )
30	25	0,08
	20	0,10



n ≥ 40 mm

angle de la pente ≤ 6°



**ENROBAGE DES ARMATURES**

L'enrobage réel des armatures doit être ≥ 15 mm

**CARACTERISTIQUES D'ASPECT**

**Texture :** Sauf exigence particulière spécifiée à la commande, le bullage doit être ≤ au niveau 4 de l'échelle de référence du document CIB n° 24 (surface maxi par bulle de 0,5 cm<sup>2</sup>, profondeur de 2,5 mm, surface de bullage 2,5 % de la surface totale et bullage concentré = 7,5 %)

**Teinte :** lorsque la teinte est un exigence spécifiée, sur la base d'un appui témoin, il est fixé par accord entre les parties, un niveau de teinte moyenne équivalente à l'un des degrés de l'échelle du nuancier gris CIB. La tolérance applicable par rapport au niveau de teinte moyenne est ± 1 degré

**CARACTERISTIQUES MECANQUES**

La charge à la rupture par flexion des appuis au délai de livraison annoncé, doit être ≥ aux valeurs suivantes :

Familles d'appuis		Charge de rupture (daN)
Largeur < 30 cm	longueur < 100 cm	360
	100 cm ≥ longueur ≤ 140 cm	230
	longueur > 140 cm	150
30 cm ≥ largeur ≤ 35 cm	longueur < 100 cm	410
	100 cm ≥ longueur ≤ 140 cm	270
	longueur > 140 cm	200
largeur > 35 cm	longueur < 100 cm	450
	100 cm ≥ longueur ≤ 140 cm	320
	longueur > 140 cm	250

Pour les appuis en composite ciment-verre, la limite de rupture "MOR" obtenue lors d'un essai de résistance à la flexion sur éprouvettes à 28 jours, doit être ≥ à 8,0 MPa

**CARACTERISTIQUES PHYSIQUES**

**Absorption d'eau**

Pour les appuis en béton hydraulique, le coefficient d'absorption d'eau par remontée capillaire doit être ≤ à 3, et aucun résultat individuel ≥ à 3,5.

Pour les appuis en composite ciment-verre, il est réalisé un essai d'absorption d'eau par immersion selon la norme NF EN 1170-6.

La valeur d'absorption d'eau moyenne doit être ≤ à 10% et aucune valeur individuelle ≥ à 12 %.

Pour les appuis en béton de résine, il est réalisé un essai d'absorption d'eau par immersion selon les dispositions de l'annexe G de la norme NF EN 13369.

La valeur d'absorption d'eau moyenne doit être ≤ 0.8% et aucune valeur individuelle ≥ à 1.0 %.

**Durabilité vis à vis du gel-dégel** (destinée aux appuis mis en oeuvre dans des conditions climatiques rigoureuses - MONTAGNE).

A l'issue de 25 cycles de gel-dégel, les éprouvettes ne doivent pas présenter de dégradation visuelle de la surface du béton.

**SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"**

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais<sup>(1)</sup>

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> L'indice associé est celui de la décision de première autorisation